

LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Le stationnement en ville pose plusieurs questions et amène à regarder comment chacun d'entre nous se comporte.

Réinstaurée à la demande des commerçants, la zone de stationnement dite bleue dans le centre-ville a pour objectif de permettre une rotation régulière et d'accroître la disponibilité des places de stationnement. A nous tous d'être respectueux de la réglementation et de ce dispositif, à savoir de disposer d'une heure trente et non pas juste aller changer l'heure d'arrivée sur le disque bleu ou faire un tour et revenir au même emplacement. La municipalité réfléchit à augmenter leur nombre.

Des rues sont aménagées. Des places de stationnement ont été ajoutées, d'autres ont été supprimées pour appliquer et surtout respecter les personnes à mobilité réduite. A ce jour, 300 places sont à moins de 5 minutes à pied de la place Charles DE GAULLE.

La volonté des élus est d'améliorer et de faciliter le partage du domaine public, dans le respect de nombreuses exigences que peuvent attendre

les automobilistes, les cyclistes et les piétons. Cette mixité d'usage nous oblige tous. Il faut rappeler une nouvelle fois, que le stationnement sur les trottoirs est strictement interdit. La règle est la même pour tous : ces espaces sont pour les piétons, les poussettes, et les personnes à mobilité réduite. Quelques minutes de stationnement illicite suffisent pour provoquer un incident. Après de nombreuses actions de prévention, d'explications pour rappeler ces règles du code de la route et du bien vivre ensemble, et la lecture de nombreuses plaintes d'habitants victimes de ces incivilités, la verbalisation est peut être malheureusement la solution pour changer les comportements. Pour votre information, la sanction pour non-respect des trottoirs est de 135€. Il est bon de rappeler que cette tarification est nationale, et n'est pas une recette pour la collectivité mais bien pour les services de l'État.

Les enjeux sont nombreux. Les villes doivent anticiper l'évolution et l'usage de la voiture. Sa place en ville est un vrai sujet, qui prend chaque année davantage d'ampleur en raison des

impacts écologiques, sanitaires, des émissions de gaz à effet de serre et de particules fines. Le transport, sous toutes ses formes, est le premier responsable de la pollution atmosphérique.

C'est dans ce contexte, et pour cet objectif d'améliorer le domaine public que la commission voirie travaille. Faire cohabiter tous les utilisateurs quelques que soient leurs moyens de déplacement est un enjeu primordial parfois difficile à atteindre. La multiplication des zones de stationnement est un des éléments, la prise en compte d'obligation d'en créer dans le cas d'urbanisation est un autre exemple. Enfin les dernières annonces et propositions gouvernementales désireuses de soutenir les créations des voies à mobilités actives ou douces, d'un plan pluri annuel de création de pistes cyclables, de parking vélos, de voies piétonnes, le gouvernement montre que la politique que nous portons depuis 2014 est d'actualité. Reste à nous tous, selon nos possibilités, de nous servir de ces équipements et surtout de les respecter.

VALLET EN TRANSITION

"Je pense qu'il est important qu'ils réalisent dans quel monde on est, qu'ils prennent conscience qu'il y a une crise climatique qui n'est plus une hypothèse pour demain mais qui est une réalité maintenant".

Cette déclaration d'Elisabeth Borne à l'attention des passionnés de char à voile n'est plus nécessaire pour la majorité d'entre nous. Les effets du dérèglement climatique ne sont plus seulement écrits dans les rapports du GIEC ou visibles dans des régions éloignées, ils sont notre réalité quasiment quotidienne désormais : canicule plus mortelle qu'en 2003, incendies multiples, sécheresse depuis cet hiver, sans oublier le gel tardif, la grippe aviaire

et autres événements mettant en péril notre agriculture et donc potentiellement notre autonomie alimentaire.

Nous n'avons maintenant plus d'autre choix que d'agir en conséquence en lançant des projets pour limiter ces effets et s'y adapter.

L'heure est donc venue de prioriser notre action au niveau local (communale et intercommunal) : aider nos agriculteurs et agricultrices à maintenir et adapter leur activité ou à s'installer ; développer une autonomie alimentaire, énergétique et en eau afin que nous puissions au minimum manger, boire et nous chauffer ; ou laisser nos terres à des acteurs économiques (ou sportivo-

économique) en espérant pouvoir récupérer les miettes de leurs profits.

Il est également temps de nous demander si ces décisions doivent être prises par un petit groupe d'élus ou par un nombre le plus large possible de valletaises et de valletais. Nous pensons que la deuxième solution est celle qui nous rapprocherait le plus de l'intérêt général et des besoins de chacun.e, peu importe le niveau de compétence des élus.

D'autant plus lors de périodes critiques comme celle que nous traversons.

Mobilisons-nous !

06.42.88.01.24 ; vallettransition@protonmail.com ; facebook

VALLET NOUVEL AIR

Nous sommes défavorables à l'implantation du Burger King à la place du Don Quichotte.

La ville va céder 2 terrains pour faciliter son implantation, qui va détruire le mur végétal (Boulevard d'Italie).

La majorité n'écoute pas les habitants ni les élus minoritaires et ne s'oppose pas à ce projet.

On pourrait réfléchir à un projet en gardant les essences d'arbres pour préserver la faune et la flore en préemptant les terrains : habitations.

Vallet deviendra la capitale de la MALBOUFFE, ce

projet serait plus cohérent dans la ZAC du Brochet comme ce qu'il se fait sur le département.

Les élu.es sont censé.es préserver le patrimoine : le moulin Honoré et le Don Quichotte, préserver la végétation et l'intégrer au P.L.U. et demain au P.L.U.I. comme j'ai proposé en commission urbanisme et au Conseil Municipal.

Malgré des pétitions, courriers, réunions publiques et contradictions, la ville ne se projette pas.

Les riverains sont inquiets (nuisances, pollution, communication et flux de véhicules et bien

d'autres interrogations...).

Nous vous invitons fortement à vous manifester auprès de la majorité qui devrait supprimer dans ses éditos « A votre écoute ».

Contact : valletnouvelair@gmail.com, Téléphone : 06 58 48 03 97, Facebook

Vallet, nouvel air, www.valletnouvelair.fr

Contacts: Mail: valletnouvelair@gmail.com

Téléphone: 06 58 48 03 97